



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO • NUMÉRO 074 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 26 octobre 2017

Présidente

Mme Karen Vecchio

Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 26 octobre 2017

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC)): Bonjour. La séance est ouverte.

Nous allons aujourd'hui poursuivre notre étude sur la sécurité économique des femmes au Canada.

Je constate que Sonya Howard est déjà ici. Sonya représente l'Association nationale des centres d'amitié. Nous discuterons aussi avec Pat Armstrong, coprésidente du Comité de l'équité de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, qui témoignera aujourd'hui par vidéoconférence.

Nous allons d'abord écouter Pat Armstrong. Vous avez 10 minutes.

Mme Pat Armstrong (coprésidente, Comité de l'équité, Association canadienne des professeures et professeurs d'université): Merci de me donner l'occasion de vous parler au nom de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, qui représente 70 000 chercheurs au sein de 122 établissements universitaires et collégiaux.

Comme vous le savez, les femmes ont fait d'importants progrès sur les plans de l'admission aux études postsecondaires et du travail dans ce milieu. Nous profitons tous de ce progrès, auquel les lois et les programmes gouvernementaux ont contribué.

Malgré cela, les femmes sont encore plus présentes que les hommes dans les postes subalternes, sont plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel et occasionnel, et touchent souvent un salaire inférieur à celui de leurs homologues masculins. Comme beaucoup d'autres femmes, elles ont du mal à trouver des services de garde et à les payer, et celles qui appartiennent à la communauté autochtone ou à des groupes aspirant à l'équité ont encore moins de sécurité économique dans le milieu universitaire, d'après ce que nous avons appris à partir des données disponibles.

J'aborderai aujourd'hui trois obstacles à la sécurité économique dans le milieu universitaire qui touchent particulièrement les femmes dans les établissements postsecondaires: la précarisation, les services de garde et la discrimination.

Commençons par la précarisation. Un professeur universitaire sur trois occupe un emploi temporaire ou à temps partiel. On estime que pour chaque homme dans une telle situation, deux femmes ont un emploi contractuel plutôt que permanent. Les emplois occasionnels sont désormais considérablement plus nombreux que les emplois à temps plein. Nos données indiquent que l'écart est encore plus prononcé chez les femmes racialisées, handicapées et autochtones.

En plus de générer des revenus limités, d'offrir peu d'avantages sociaux et de mettre en péril la sécurité d'emploi, sans compter tous les effets négatifs sur la santé attribuables à la précarité, les emplois

occasionnels placent les femmes dans une situation leur permettant très difficilement de faire le genre de recherches et d'écriture qui pourraient leur valoir un poste à temps plein dans ce qui est devenu un marché de l'emploi hautement compétitif, en raison de la réduction du financement et des nouvelles stratégies de gestion.

Le gouvernement fédéral peut freiner la précarisation dans les universités de plusieurs façons. Tout d'abord, il peut augmenter les transferts à l'éducation postsecondaire. En 1990, les subventions de fonctionnement du gouvernement représentaient 80 % de la totalité des revenus d'exploitations des universités. En 2014, cette proportion était inférieure à 50 %. Ces réductions ont incité les établissements à offrir des emplois occasionnels, de sorte qu'un financement accru et stable pourrait favoriser les embauches à temps plein.

En deuxième lieu, le gouvernement fédéral peut collaborer avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que les dispositions législatives sur l'emploi contiennent des mesures visant à protéger les travailleurs qui occupent des emplois précaires, y compris des échelles menant à un poste à temps plein. De telles protections nécessitent des régimes de surveillance et d'application pour dissuader les employeurs d'offrir des contrats temporaires ou à temps partiel afin de limiter les postes permanents à temps plein, ou d'exploiter excessivement les travailleurs précaires.

Troisièmement, le gouvernement fédéral pourrait se servir de son influence non négligeable en approvisionnement pour exiger que les sous-traitants qui obtiennent des fonds publics démontrent qu'ils offrent un travail décent.

En quatrième lieu, le gouvernement fédéral devrait évaluer tous les programmes sociaux pour s'assurer qu'ils aident les travailleurs précaires. Dans le cas de l'assurance emploi, par exemple, compte tenu du nombre d'heures travaillées et de la façon de comptabiliser ces heures, de nombreux travailleurs à temps partiel et contractuels du milieu universitaire ne sont pas admissibles aux avantages sociaux même s'ils cotisent au programme.

Permettez-moi maintenant d'aborder le deuxième obstacle, à savoir l'absence de services de garde. À l'instar des femmes d'un bout à l'autre du Canada, celles du milieu universitaire ont désespérément besoin d'un programme de garde universel et accessible. Or, l'absence d'un tel programme a une incidence toute particulière sur elles. Les exigences du travail académique vont bien au-delà de la salle de classe, en particulier pour les femmes qui occupent des postes de direction ou qui souhaitent en avoir un. Sans services de garde fiables, abordables et à temps plein, les femmes du milieu universitaire pourraient refuser un tel poste ou même quitter leur emploi. Les travailleuses à temps partiel ou contractuelles dont le travail est imprévisible pourraient refuser des offres parce qu'elles ne peuvent pas trouver des services de garde ou les payer lorsqu'elles reçoivent un appel, surtout si l'offre est accompagnée de conditions telles que commencer immédiatement ou dans une semaine, comme c'est souvent le cas.

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, ou ACPPU, a accueilli favorablement l'entente fédérale-provinciale-territoriale de 10 ans sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. C'est une étape importante, mais l'entente ne permet pas d'offrir des services de garde abordables, flexibles, de grande qualité et pleinement intégrés qui permettraient aux femmes de participer équitablement au marché du travail.

• (1105)

Notre troisième obstacle se rapporte à la discrimination, dont les motifs se recoupent même pour bien des personnes, et de son incidence sur les femmes en matière de rémunération et d'avancement professionnel.

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement reconnaît que l'équité salariale est un droit de la personne qui nécessite une législation proactive. Nous demandons instamment au gouvernement d'adopter une telle législation, et de l'utiliser afin de s'assurer que les personnes embauchées pour des travaux gouvernementaux ou des recherches financées par le gouvernement démontrent qu'ils offrent une compensation équitable à tous, y compris à ceux qui occupent des emplois à temps partiel et contractuels.

Nous recommandons également que la loi englobe la recommandation de 2004 du groupe de travail sur l'équité salariale visant à examiner la façon dont la racialisation, le caractère autochtone, l'orientation sexuelle et le handicap ont un effet sur les revenus.

Le gouvernement fédéral peut aussi contribuer à enrayer la discrimination en améliorant le programme d'équité en matière d'emploi, notamment le programme de contrats fédéraux, dans notre cas. Ce programme exige que les employeurs qui travaillent avec le gouvernement fédéral s'attaquent aux obstacles systémiques qui entravent la prospérité économique des autochtones et des Canadiens aspirant à l'équité. Les modifications apportées au programme de contrats fédéraux en 2013 ont fait passer le seuil de 200 000 à 1 000 000 \$ pour le respect des exigences d'équité en matière d'emploi dans les contrats fédéraux, ce qui exclut bien des gens.

Nous recommandons d'abaisser considérablement ce seuil pour que les bénéficiaires d'un financement fédéral soient tenus de prendre des mesures d'équité en matière d'emploi, et que le régime d'application de la loi soit renforcé.

Le gouvernement fédéral peut également contribuer à l'avancement professionnel des femmes en devenant un meilleur partenaire, et en assurant l'équité et l'inclusion dans la recherche financée par le gouvernement fédéral. Les femmes chercheurs reçoivent moins de financement fédéral à la recherche que leurs homologues masculins, ce qui prive le milieu de la recherche et l'ensemble des Canadiens de perspectives, d'expériences et de connaissances précieuses.

Le gouvernement fédéral doit donner suite aux recommandations du groupe consultatif sur l'appui fédéral aux sciences fondamentales afin d'accroître les investissements du Canada dans la recherche indépendante grâce à une augmentation du financement fédéral de 1,3 milliard de dollars pour la recherche fondamentale, avec une allocation mieux équilibrée entre les trois agences de subvention de la recherche. C'est une problématique relative au sexe puisqu'un nombre disproportionné de femmes font de la recherche en sciences humaines et sociales ainsi que de la recherche fondamentale, alors qu'une part disproportionnée de l'argent est versée aux autres sciences.

Nous remercions le Comité de s'attaquer à ces enjeux importants pour la sécurité économique des femmes, et nous répondrons à vos questions avec plaisir.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, Pat.

Nous allons maintenant continuer avec Sonya Howard, de l'Association nationale des centres d'amitié.

Sonya, vous avez 10 minutes.

Mme Sonya Howard (agente principale des politiques, Association nationale des centres d'amitié): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité permanent de la condition féminine, je vous remercie infiniment de cette occasion de vous parler de la sécurité économique des femmes au Canada.

Je tiens à souligner que nous nous trouvons aujourd'hui sur le territoire ancestral de la nation algonquine.

Je suis membre de la Première Nation autonome Tsawwassen, en Colombie-Britannique, qui se trouve tout juste au sud de Vancouver, ainsi qu'agente principale des politiques de l'Association nationale des centres d'amitié, ou ANCA. La directrice générale de l'Association, Erin Corston, vous transmet ses salutations.

J'aimerais aujourd'hui vous présenter trois éléments. Tout d'abord, je vais vous donner un très bref aperçu des chiffres sur l'expérience des femmes autochtones qui vivent dans les centres urbains du Canada, de même qu'un aperçu du mouvement des centres d'amitié.

En deuxième lieu, je souhaite vous soumettre des moyens concrets par lesquels les centres d'amitié — ainsi que l'ANCA dans une certaine mesure — travaillent avec les femmes autochtones en vue d'assurer leur sécurité économique au Canada, un exemple dont le gouvernement fédéral pourrait s'inspirer.

Troisièmement, si le temps le permet, j'aimerais formuler des recommandations ciblées sur la façon dont le gouvernement fédéral peut tirer parti d'un organisme comme le réseau des centres d'amitié pour atteindre son objectif de sécurité économique des femmes, et plus généralement de réduction de la pauvreté.

Tout d'abord, les femmes autochtones représentent plus de la moitié de la population autochtone canadienne, comme les membres du Comité le savent peut-être. De plus, plus de la moitié de ces femmes autochtones vivent en milieu urbain, alors que quelque 36 % d'entre elles sont sur des réserves. Ces chiffres sont tirés des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada. En outre, les femmes autochtones étaient presque deux fois plus nombreuses que les femmes non autochtones à être sans emploi en 2011, toujours selon Statistique Canada, et 36 % d'entre elles vivent dans la pauvreté, une proportion qui est également deux fois plus élevée que chez les femmes non autochtones.

Afin de s'attaquer à ces problèmes et à d'autres inégalités, les centres d'amitié offrent des perspectives économiques pour les femmes autochtones dans plus de 100 villes canadiennes. Depuis plus de 60 ans, les centres offrent à tous les Autochtones qui frappent à leur porte, indépendamment de leur statut, une vaste gamme de mesures de soutien holistiques, axées sur les clients, culturellement adaptées et reliées entre elles. En tant que stratégie autochtone originale au Canada, axée sur la communauté, fondée sur la réconciliation et essentiellement urbaine, le réseau des centres d'amitié est effectivement l'infrastructure de prestation de services aux Autochtones hors réserve la plus importante au pays.

Ainsi, avec plus de 2,3 millions de rencontres avec des clients chaque année à l'échelle du pays, les plus de 100 centres d'amitié des villes canadiennes ont offert en 2014-2015 plus de 1 800 programmes et services à au moins 780 000 Autochtones qui vivent en milieu urbain — suivant l'année et les données de Statistique Canada que vous examinez. Ces programmes et services permettent de lever certains des obstacles dont Mme Armstrong a également parlé, y compris les services de garde, l'accès au logement, les cliniques de santé, l'aide d'urgence, le soutien en santé mentale, le soutien à l'emploi et à la formation, le soutien à l'éducation, certaines activités de développement économique ciblé, le soutien à la justice, la langue et la culture, les sports et les loisirs, ainsi que le bien-être communautaire. On ne parle même pas ici des programmes pour les aînés et les jeunes, que bon nombre de centres d'amitié emploient aussi de façon holistique.

En outre, au moins 90 % des plus de 3 200 employés des centres d'amitié étaient des femmes en 2014-2015, ce qui pourrait constituer la plus grande concentration de femmes autochtones dans un milieu de travail urbain.

J'ai laissé entendre que les centres d'amitié travaillent avec la communauté autochtone urbaine et pour elle, et qu'ils réussissent parce qu'ils ont recours à des services fondés sur la culture, axés sur la communauté, holistiques, globaux et complémentaires. La démarche est personnalisée en fonction des besoins de chaque client qui frappe à la porte. De plus, les centres d'amitié offrent des services sans jugement, respectueux des valeurs culturelles et fondés sur les enseignements autochtones de leur région respective. Il s'avère d'ailleurs que ce lieu sans jugement et respectueux des valeurs culturelles est très important.

• (1110)

S'assurer que les femmes autochtones ont accès aux possibilités et ont les moyens de participer à l'économie commence par la santé et le bien-être de la personne, de la famille et de la communauté.

En outre, une communauté saine est une communauté sans violence. C'est pourquoi des centres d'amitié comme le Mi'kmaw Native Friendship Centre d'Halifax offrent un programme de soutien à la violence familiale en partenariat avec la province de la Nouvelle-Écosse et des organismes communautaires. C'est aussi pourquoi l'ANCA avait créé le site Web NouveauxDébuts. Il s'agit d'un site protégé auquel les utilisateurs peuvent se brancher à l'aide d'un mot de passe sécurisé. Il présente la liste exhaustive des services offerts dans les centres urbains pour aider les populations autochtones, y compris les femmes, qui choisissent de s'y installer ou qui fuient la violence familiale.

L'accès à un logement abordable et sécuritaire est un autre élément fondamental pour favoriser la participation des femmes autochtones à l'économie. Par exemple, la Red Deer Native Friendship Society de l'Alberta collabore avec Centraide et la province de l'Alberta à la construction du centre culturel Asooahum Crossing et d'un complexe de 16 logements abordables. En Colombie-Britannique aussi, la Ki-Low-Na Friendship Society développe un projet de 42 logements avec la province. Pour sa part, St. John's offre un refuge ouvert 24 heures par jour et 7 jours par semaine, avec téléphone, accès Internet et repas.

Reconnaissant aussi que les femmes autochtones en milieu urbain rencontrent des défis uniques sur le marché du travail, les centres d'amitié offrent également des programmes d'emploi et de formation ciblés. Ils ont d'ailleurs servi plus de 19 000 clients en 2014-2015. En outre, comme Mme Armstrong l'a également laissé entendre en parlant du besoin de services de garde sécuritaires et abordables, les

centres d'amitié abritent aussi des garderies, des programmes d'aide préscolaire aux Autochtones ainsi que le programme d'action communautaire pour les enfants, de même que des programmes de nutrition prénatale et d'autres programmes familiaux qui visent à ce que les femmes autochtones bénéficient de services de garde abordables et fiables en milieu urbain.

Je dirais qu'il y a de nombreux excellents exemples en ce sens dans les centres d'amitié d'un bout à l'autre du pays. J'ai notamment eu l'occasion de visiter le Centre d'amitié de Brandon et de voir ses deux services de garde, dont un découle de l'invitation de la province. C'est un exemple d'offre sous un même toit de services complémentaires, en l'occurrence des services à l'emploi et à la formation et des services de garde.

Les centres d'amitié offrent d'autres types de services complémentaires, notamment des cliniques de santé comme celle de Minowé du Centre d'amitié de Val-d'Or, qui est accompagnée d'une auberge pour accueillir ceux qui viennent du Nord québécois pour y recevoir des soins, ainsi que la clinique de santé Acocan, à La Tuque.

Pour terminer, voici enfin d'autres exemples de services offerts par les centres d'amitié: des programmes de secours d'urgence provisoires tels que les banques de vêtements, une aide aux transports comme des billets d'autobus, des programmes de pain hebdomadaire comme celui du Dauphin Friendship Centre du Manitoba, ou encore des boîtes d'aliments, des banques alimentaires, des jardins communautaires et des programmes de nutrition. Toutes ces interventions sont très concrètes et près des clients, mais elles sont essentielles pour s'attaquer aux obstacles que les femmes autochtones peuvent rencontrer si elles participent à l'économie en milieu urbain.

Des partenariats entre les instances fédérales, provinciales, locales et municipales, avec des fondations communautaires comme Centraide et d'autres fournisseurs de services sont essentiels à la réussite de tous ces programmes. Ces intervenants reconnaissent que de nombreux joueurs participent à la prestation de services aux Autochtones en zone urbaine.

Cette approche axée sur les partenariats, de concert avec la série de services complets offerts sur place, contribue à la réussite des centres d'amitié dans son travail avec la communauté urbaine de femmes autochtones et pour elle, ainsi que dans son objectif de favoriser la sécurité économique.

Je vous encourage à jeter un coup d'oeil aux recommandations détaillées du mémoire de l'ANCA, mais j'espère pouvoir vous en présenter quatre.

Premièrement, ce qui revient aux points soulevés par Mme Armstrong aussi, il faut envisager des façons d'accroître l'accessibilité aux prestations prévues à la partie I de l'assurance-emploi, et aux prestations d'emploi et mesures de soutien décrites à la Partie II. Il faut aussi accroître l'admissibilité des Autochtones et leur utilisation de ces mécanismes, peut-être en doublant la période pendant laquelle il est possible d'accumuler des heures pour être admissible à l'assurance-emploi, ou en diminuant d'au moins 25 % le nombre d'heures d'emploi assurables requises pour des groupes comme les femmes autochtones en milieu urbain.

Deuxièmement, lors du renouvellement des programmes et des volets de financement fédéraux destinés aux Autochtones qui s'intéressent aux perspectives économiques ou à la pauvreté dans des ministères fédéraux, il faut tenir compte de l'endroit où vivent les Autochtones, car c'est là que les services doivent être offerts. Si plus de 60 % des Autochtones du Canada vivent dans des villes, cela devrait influencer les décisions de financement qui sont prises.

•(1115)

En plus de respecter la Charte canadienne des droits et libertés...

La présidente: Merci, Sonya. Votre temps est écoulé. Je recommande à tout le monde de continuer cet excellent mémoire.

Nous allons aujourd'hui poursuivre avec une série de questions, mais j'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue à Michael Levitt, qui est ici aujourd'hui, ainsi qu'à Rachel Blaney.

Nous allons commencer par des interventions de sept minutes.

Le premier intervenant est Sean Fraser.

M. Sean Fraser (Nova-Centre, Lib.): Merci beaucoup.

Puisque nous n'avons que sept minutes, je vous demanderais de répondre avec concision.

Madame Howard, je pense que vous aviez une dernière recommandation à nous soumettre. Si vous voulez d'abord le faire, ce serait parfait.

Mme Sonya Howard: Merci.

Je vous recommande essentiellement d'appuyer la continuité du programme pour les Autochtones en milieu urbain offert par les centres d'amitié, afin que les femmes autochtones soient représentées équitablement dans l'économie canadienne grâce à ce modèle de prestation de services complet qui a fait ses preuves.

M. Sean Fraser: Excellent.

Je vais poser mes premières questions à Mme Armstrong. Je vous remercie infiniment de votre témoignage utile.

Commençons par l'enjeu des services de garde; vous avez entre autres parlé de la nécessité d'en améliorer l'accès au pays.

L'une des choses qui me posent problème, c'est qu'un modèle unique peut être difficile. Je viens d'une communauté rurale. Je crois que la Nouvelle-Écosse compte 10 universités et beaucoup plus de collèges, qui sont souvent situés dans de petites collectivités à l'extérieur d'Halifax. Un service autonome financé par le gouvernement fédéral pourrait être utile dans bien des régions de la province, mais dans d'autres, il pourrait être plus efficace de soutenir la prestation des services déjà en place.

Je me demande si vous avez des recommandations pour améliorer l'accès aux services de garde dans les petites collectivités, où une grande installation autonome n'est peut-être pas la solution.

•(1120)

Mme Pat Armstrong: Je ne pense pas qu'un modèle universel soit nécessaire pour pouvoir dire que nous avons un programme universel de service de garde. Nous avons un accès universel aux médecins et aux hôpitaux sans que ce soit uniforme à l'échelle du pays, y compris dans les régions rurales.

Je pense que les petites universités — et j'en ai vu beaucoup dans les Maritimes — peuvent avoir leurs propres installations, même au sein de l'établissement, à l'aide d'un financement issu d'un programme fédéral qui établit des normes comme nous le faisons pour les soins de santé, afin que les services soient, par exemple, accessibles à tous. L'accessibilité ne signifie pas nécessairement que tout le monde est sur un pied d'égalité. On pourrait concevoir des programmes semblables à ceux dont on vient tout juste de parler, mais qui sont financés pour tous les enfants n'ayant pas atteint un certain âge ou ayant un certain âge.

M. Sean Fraser: Je vais changer de sujet une minute. Vous avez parlé du problème de la discrimination, de la façon dont les fonds sont affectés. C'est un problème bien réel et actuel.

J'ai vu le ministre Duncan prendre des mesures pour favoriser l'équité salariale et l'inclusion dans la recherche en exigeant essentiellement un plan de représentation des femmes pour les universités afin de leur donner accès aux chaires de recherche du Canada. Est-ce une approche prudente, ou y a-t-il d'autres mesures que nous pouvons prendre pour contribuer davantage à l'équité entre les sexes en imposant de quelle façon affecter les fonds destinés aux trois organismes?

Mme Pat Armstrong: Je crois que le rapport du groupe de travail comprend de très importantes recommandations pour s'attaquer à certains de ces problèmes. J'ai siégé à de nombreux comités, tant aux Instituts de recherche en santé du Canada qu'au Conseil de recherches en sciences humaines, et former les évaluateurs de la recherche pour qu'ils réfléchissent à l'équité est un bon point de départ.

Par exemple, lorsque je siége à un comité saisi d'une demande visant à étudier l'itinérance, je demande à voir l'analyse comparative entre les sexes, l'analyse portant sur les groupes en quête d'équité, et on me répond qu'il n'y a que des hommes. Non seulement ce ne sont pas que des hommes, mais les hommes qui vivent dans la rue ne sont pas tous pareils. Nous avons besoin de formation au sein de ces groupes, mais l'argent doit également être distribué plus équitablement.

Pour commencer, le Conseil de recherches en sciences humaines reçoit moins de la moitié de ce qu'obtiennent le CRSNG et l'ICIS.

M. Sean Fraser: À ce sujet, vous avez entre autres dit qu'un certain changement de culture est nécessaire, un changement de mentalité.

Il peut être très difficile de changer à partir d'Ottawa la culture dans des collectivités du pays. Je me demande si vous croyez que la bonne approche serait de trouver des groupes qui pourraient établir des partenariats avec les universités. Dans ma circonscription, il y a l'Université St. Francis Xavier, à Antigonish, en Nouvelle-Écosse. Nous avons dans la même ville un formidable centre de ressources pour femmes. Serait-il prudent comme approche de dire qu'il y a des experts en la matière dans la communauté, de financer ces centres pour femmes, par exemple, pour favoriser la collaboration avec les universités et les collèges afin d'apporter ce genre de changement de culture.

Mme Pat Armstrong: Je pense qu'il est important d'encourager les partenariats. De plus, des rapports de l'ACPPU ainsi que le groupe de travail nous suggèrent de valoriser la recherche faite avec les collectivités, plutôt que les formes beaucoup plus traditionnelles de recherche universitaire. Ils nous disent aussi que les collectivités devraient contribuer à la recherche et au développement.

Je pense toutefois qu'il peut y avoir un risque lorsqu'on exige un financement de la part d'un partenaire, car on peut alors seulement s'adresser à certains types de partenaires.

M. Sean Fraser: Je suis curieux, et je pourrais peut-être poser une question à Mme Howard. Vous avez dit que les centres d'amitié font actuellement un excellent travail dans les collectivités. Dans le cadre d'études antérieures, nous avons entendu dire, entre autres choses, qu'une participation trop importante du gouvernement peut tout gâcher lorsqu'il se fait déjà du bon travail sur le terrain. Il arrive parfois que la meilleure recette du succès revienne à donner les ressources nécessaires et à se tenir à l'écart.

Parmi les outils que nous procure Condition féminine Canada se trouvent les appels de propositions qui visent toutes sortes de résultats. S'agit-il de l'approche la plus efficace pour apporter le genre de changement auquel vous songez pour promouvoir l'équité entre les sexes au moyen des centres d'amitié, ou y a-t-il un meilleur modèle que nous pouvons mettre en oeuvre du point de vue du gouvernement fédéral?

• (1125)

Mme Sonya Howard: Les gens des divers centres d'amitié du pays disent que la stabilité du financement des programmes est ce qui aide le plus lorsqu'on envisage des projets communautaires de recherche, comme le Réseau du savoir sur les Autochtones vivant en milieu urbain — et je devrais le mentionner haut et fort —, des programmes et des services destinés aux femmes et aux familles ainsi que des programmes économiques, d'emploi et de formation.

De toute évidence, les appels de propositions sont formidables. Cependant, lorsque des organisations ont de la difficulté à obtenir un financement de base, il se peut alors également qu'elles aient de la difficulté à fournir des réponses ciblées supplémentaires aux appels de propositions.

M. Sean Fraser: Merci. C'est tout le temps que j'avais.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Racher Harder, pour sept minutes.

Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC): Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui, que ce soit par vidéoconférence ou en personne. Nous vous remercions de votre temps.

Je vais adresser ma première question à Sonya.

Sonya, vous avez présenté des arguments convaincants pour souligner la valeur des centres d'amitié dans notre pays et la façon dont ils donnent des moyens aux femmes. Je vous suis donc très reconnaissante du tableau que vous avez brossé. Dans ce que vous avez dit, j'ai entre autres retenu l'idée qu'une politique fédérale devrait plutôt songer à fournir un financement à l'endroit où les Autochtones vivent. Vous avez ainsi attiré l'attention sur le fait qu'un grand nombre d'Autochtones vivent dans les centres urbains.

Je suis curieuse de savoir ce que vous penseriez d'un financement qui serait plutôt versé dans ces centres, précisément à l'intention des Autochtones, si c'est ce que vous avez en tête. À quoi ce financement ressemblerait-il?

Mme Sonya Howard: Je vais essayer de respecter le temps qui m'est alloué et d'être brève.

Je dois dire que, de toute évidence, nous reconnaissons le droit des Premières Nations et d'autres organisations autochtones d'offrir des services à ces membres également, peu importe où ils habitent, et que le gouvernement fédéral devrait retenir que si l'on veut atteindre certains objectifs ensemble, il faudrait peut-être mieux cibler nos efforts.

Je pense qu'il pourrait être utile d'établir des partenariats diplomatiques. Nous devons également avoir un regard lucide. Il ne faut pas nécessairement choisir des « gagnants », mais plutôt mettre en place un cadre qui permet à ceux qui sont les mieux placés pour offrir ces services d'obtenir le financement nécessaire.

Mme Rachael Harder: Je suis désolée, mais ce n'est toujours pas clair pour moi. Comment cela fonctionnerait-il? Comment procédez-vous au financement et qui pourrait présenter une demande?

Mme Sonya Howard: Je vous proposerais de lancer des appels d'offres plutôt généraux. Si vous choisissez cette option, le gouvernement pourrait lancer ces appels d'offres directement, ou

vous pourriez également miser sur des réseaux existants, tels que l'Association nationale des centres d'amitié, et mettre des fonds de côté pour les Autochtones qui vivent en milieu urbain.

Mme Rachael Harder: D'accord.

Si le gouvernement devait agir ainsi et allouer plus de fonds aux centres urbains, la plupart d'entre nous savent que nous avons un budget limité à respecter. Il y a un certain montant qui peut être affecté. Dans ce cas, j'imagine qu'une certaine partie du financement serait allouée aux régions urbaines et une autre partie aux réserves.

Cela ne va-t-il pas causer des divisions au sein des groupes autochtones?

Mme Sonya Howard: C'est pourquoi nous devons établir des partenariats. En fait, c'est essentiel. C'est l'approche qu'adoptent les centres d'amitié depuis plus de 60 ans. Évidemment, nous reconnaissons qu'il y a des facteurs d'éloignement et des conditions uniques dans les réserves, et nous ne voudrions surtout pas les sous-estimer.

Mme Rachael Harder: Vous avez indiqué que bon nombre des gens qui travaillent dans les centres d'amitié — je crois que vous avez même dit la majorité —, sont des femmes, ce qui est merveilleux.

Que font les centres d'amitié partout au Canada pour outiller les femmes et les aider à se trouver un emploi ailleurs sur le marché du travail?

• (1130)

Mme Sonya Howard: Ma réponse comporte deux volets. Tout d'abord, les femmes acquièrent de l'expérience au sein des centres d'amitié, et à vrai dire, on entend souvent que des membres du personnel des centres d'amitié ont été recrutés par le gouvernement provincial ou d'autres organismes grâce à leurs compétences. Les centres d'amitié sont donc des incubateurs pour le perfectionnement de ces compétences.

Ensuite, les centres offrent de la formation et du soutien pour aider les femmes autochtones à acquérir des compétences professionnelles, à se placer sur le marché du travail et à avoir accès à des services de garde abordables.

Mme Rachael Harder: D'accord.

Selon vous, serait-il utile d'avoir un programme universel de garderies qui relève du gouvernement fédéral?

Mme Sonya Howard: De façon générale, oui. En fait, les centres d'amitié collaborent actuellement avec Emploi et Développement social Canada à l'établissement d'un cadre pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones.

Mme Rachael Harder: J'imagine que vous voudriez que ces services de garde soient tout de même adaptés aux femmes autochtones, n'est-ce pas?

Mme Sonya Howard: Effectivement, et c'est la raison pour laquelle nous préconisons le modèle du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. C'est un programme d'une demi-journée et non pas d'une journée complète, mais on retrouve une grande souplesse. Le programme est adapté aux besoins de la communauté locale et à la culture. Il intègre la culture et les parents également.

Mme Rachael Harder: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Armstrong.

Vous avez indiqué que beaucoup de femmes travaillent à contrat dans les universités et n'ont pas de poste permanent. C'est également ce que m'ont dit d'autres personnes au sein de mon université, l'Université de Lethbridge, de même que les présidents d'autres universités.

Pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi voit-on un plus grand nombre de femmes occuper des emplois contractuels plutôt que des emplois permanents?

La présidente: Il vous reste 30 secondes pour répondre.

Mme Pat Armstrong: Il y a plusieurs raisons. Premièrement, ces femmes n'ont pas toujours accès à des services de garde adéquats. Étant donné l'absence de mesures de soutien, beaucoup de femmes, particulièrement dans le milieu universitaire, n'ont d'autre choix que d'accepter un travail précaire à contrat. C'est la première chose.

Deuxièmement, non seulement il n'y a pas suffisamment d'emplois dans les domaines d'études des femmes, mais il y a aussi le fait que les pratiques d'embauche ne reposent pas toujours sur les principes d'équité en matière d'emploi. Sachez qu'il y a plus d'un facteur en cause.

N'empêche que les services de garde sont un facteur important.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

Je vais maintenant céder la parole à Rachel Blaney pour sept minutes.

Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD): Merci.

Je vais commencer par m'adresser à vous, Pat.

Dans le cadre de cette étude, on a beaucoup parlé de la nécessité d'avoir un programme universel de garderies. J'ai l'impression que vous appuyez les investissements dans les services de garde, mais j'aimerais seulement vous l'entendre dire.

Mme Pat Armstrong: Absolument.

Mme Rachel Blaney: D'après ce que nous avons entendu ici, des deux côtés de la table, on craint que si on met en place un programme national de garderies, il faille adopter un modèle uniforme partout. Pensez-vous qu'un modèle uniforme serait nécessaire? Pourrions-nous quand même avoir une certaine souplesse?

Mme Pat Armstrong: Il n'y a aucune raison de penser qu'il faudra appliquer une formule unique. Nous le faisons dans le domaine de la santé; nous établissons des normes et des principes. C'est ce que nous pourrions faire, et ensuite laisser les diverses communautés, comme les communautés autochtones dans les régions urbaines et rurales, ou les universités, établir le type de services dont elles ont besoin pour veiller à ce qu'il y ait un accès équitable aux services de garde.

Mme Rachel Blaney: Merci.

J'aimerais maintenant aborder la question de l'équité salariale. Dans votre déclaration, vous avez parlé d'un écart salarial important

dans le milieu universitaire. Pourriez-vous nous dire pourquoi nous avons besoin d'une mesure législative proactive cette année, en 2017, plutôt qu'à un autre moment?

• (1135)

Mme Pat Armstrong: Il y a un écart persistant. C'est un domaine dans lequel j'ai travaillé pendant longtemps et pour lequel j'ai témoigné à titre d'experte, de diverses façons, pour démontrer que l'écart n'a pas beaucoup rétréci, et que lorsqu'il l'a fait, c'était simplement parce que le salaire des hommes avait diminué, et non pas parce qu'on avait augmenté le salaire des femmes.

Nous devons travailler sur les deux fronts. Il faut s'assurer que les femmes ont, d'une part, un salaire égal pour un travail égal, et d'autre part, un salaire égal pour un travail d'égale valeur. Nous savons que les mesures volontaires en vue d'assurer l'équité au travail ne suffisent pas. Nous avons eu des mesures législatives sur ces deux enjeux pendant longtemps, et pourtant, les femmes n'ont pas encore droit à un salaire égal. Nous devons avoir non seulement des mécanismes d'application de la loi, mais aussi des mécanismes qui forcent les gens — comme nous le faisons dans d'autres programmes d'équité — à examiner leur milieu de travail et à mettre au point une stratégie pour y remédier.

Mme Rachel Blaney: Dans votre déclaration, vous avez également recommandé d'examiner les facteurs interreliés qui affectent le revenu des femmes, notamment la racialisation, l'aboriginalité, l'orientation sexuelle et le handicap. Est-ce que votre association a des chiffres pour illustrer l'impact de ces facteurs sur le revenu des femmes et des groupes en quête d'équité?

Mme Pat Armstrong: Je suis désolée, mais qu'est-ce qui a eu une incidence?

Mme Rachel Blaney: Les facteurs interreliés, notamment la racialisation, l'aboriginalité et les handicaps.

Mme Pat Armstrong: Toutes mes excuses, je n'avais pas bien compris la question.

Nous commençons à recueillir des chiffres à ce sujet. Statistique Canada a annulé une collecte de données qui nous était utile par le passé. Il a décidé de reprendre cette enquête, ce qui va nous aider énormément. Certaines universités, comme la mienne, ont effectué une vérification de l'équité en matière d'emploi, qui est une vérification très pertinente. Elle se penche sur les divers groupes en quête d'équité — et maintenant on parle d'ajouter les groupes LGBTQ — au sein du personnel de soutien et du personnel enseignant. On compare les bassins admissibles aux types d'emploi que les gens occupent. Comme on l'a vu cette semaine avec la publication d'une étude, le simple fait de faire ce travail nous aide à aller de l'avant, car on met en évidence les inégalités qui existent. Nous commençons à obtenir de meilleures données, ce qui nous aide à orienter nos efforts, comme nous venons de le faire pour les chaires de recherche du Canada. Ces études sont également à l'origine du mouvement qui exige dorénavant qu'on tienne compte d'autres groupes aspirant à l'équité et des Autochtones dans les nominations à des chaires.

Mme Rachel Blaney: Merci.

En ce qui concerne le régime d'assurance-emploi, quels sont les outils à la disposition du gouvernement — comme les prestations d'assurance-emploi, par exemple — pour réduire l'incidence du travail précaire?

Mme Pat Armstrong: Comme Mme Howard nous l'a dit, les 700 heures dans des régions où le taux d'emploi est élevé comme l'Ontario, par exemple, excluraient beaucoup de gens qui travaillent à temps partiel. L'autre problème, dans les universités, c'est le calcul des heures. Combien compte-t-on d'heures lorsqu'on enseigne? Avant de donner un cours d'une durée de trois heures, on doit consacrer un grand nombre d'heures à la préparation de ce cours. Ces heures sont importantes dans le calcul de l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi. La personne qui enseigne 12 heures par semaine, lorsqu'on comptabilise seulement cinq ou six heures par cours, par exemple, n'est pas admissible à des prestations. Comme Mme Howard l'a proposé, nous devons commencer à élaborer des mesures ciblées pour les personnes qui occupent un emploi précaire et qui ne sont pas admissibles à des prestations d'assurance-emploi, même si elles versent des cotisations.

La présidente: Madame Blaney, il vous reste une minute.

Mme Rachel Blaney: J'aurais une question à vous poser, Sonya. Vous avez notamment parlé de la nécessité d'avoir un financement stable et de l'incidence que cela pourrait avoir sur les organisations. Vous avez également parlé d'un financement stable pour les garderies. Pourriez-vous nous dire en quoi un financement stable pourrait faciliter la participation des femmes à l'économie?

• (1140)

Mme Sonya Howard: C'est une question très large, mais je vais faire de mon mieux pour y répondre en moins d'une minute.

Lorsqu'il est question de l'accès aux femmes aux services offerts dans les villes et villages, particulièrement les femmes autochtones, je peux vous parler des impacts que nous avons observés et dont nous avons entendu parler. Lorsqu'un programme ou un projet particulier est offert et que les femmes autochtones en entendent parler, comme le programme Pidaban ou le programme Odabi au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, par exemple, on se retrouve avec une cohorte de femmes et de jeunes femmes qui s'y intéressent et suivent ce programme de formation, et on obtient de très bons résultats.

De la manière dont cela fonctionne dans les centres d'amitié, c'est qu'une personne peut s'adresser à nous pour obtenir des soins de santé, puis découvrir qu'on offre un programme d'alphabétisation. Elle découvre ensuite qu'il y a une banque alimentaire puis... La personne n'a peut-être pas besoin de ces services pour l'instant, mais au moins, elle en prend connaissance. Par exemple, si le programme Pidaban était aboli, cela aurait un impact direct: les gens n'obtiendraient plus les services.

La présidente: Merci beaucoup. C'était parfait.

Je vais maintenant céder la parole à vous, Emmanuella Lambropoulos, et je suis désolée si je n'ai pas bien prononcé votre nom.

Vous avez sept minutes.

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci.

Tout d'abord, je tiens à remercier nos deux témoins d'être ici aujourd'hui. Nous vous en sommes très reconnaissants. Nous apprenons beaucoup de choses intéressantes.

Ma première question s'adresse à Mme Armstrong. Je sais que vous préconisez un programme universel de garderies pour venir en aide aux femmes. Dans quelle mesure avez-vous observé des différences entre les diverses régions? Je sais qu'au Québec, on a déjà un réseau de garderies pour tous les enfants de la province. Avez-vous constaté un écart important entre le Québec et les autres

provinces? Je pense que s'il y a des différences, cela illustrerait bien la situation.

Mme Pat Armstrong: La réponse est oui. Le Centre canadien de politiques alternatives a mené une étude qui montre clairement la différence entre le réseau de garderies à 7 \$ du Québec et ce qu'on voit ailleurs au pays, par exemple à Toronto, d'où je viens, où on pouvait payer jusqu'à 1 600 \$ par mois en services de garde.

Lorsque je vivais au Québec et que j'enseignais au cégep avant la création de ce programme, je ramenais 20 \$ par semaine à la maison après avoir payé la garderie de mes deux enfants. Cela fait une énorme différence.

De plus, il y a des études menées au Québec, dont vous avez sans doute pris connaissance, qui révèlent que le taux d'emploi chez les femmes a augmenté considérablement et que le niveau de pauvreté a diminué à la suite de la mise en place du régime universel de garderies au Québec.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Quels autres facteurs contribuent aux différences dans les autres provinces et territoires au pays lorsqu'on parle d'équité salariale ou d'emploi à temps plein?

Mme Pat Armstrong: Diverses études indiquent qu'il y a effectivement un lien. Selon un sondage qui a été réalisé en Alberta, par exemple, 46 % des femmes qui travaillaient à temps partiel le faisaient parce qu'elles n'avaient pas accès à des services de garde abordables, entre autres, et pourtant, on parle d'une province assez bien nantie.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Y a-t-il d'autres facteurs? Les services de garde semblent être le principal facteur, mais y a-t-il d'autres facteurs à l'origine des différences entre les régions?

Mme Pat Armstrong: Qu'est-ce qui fait en sorte que la situation de l'emploi des femmes varie d'une région à l'autre? Bien entendu, il y a les possibilités d'emploi et la mesure dans laquelle on tient compte de l'équité en matière d'emploi. Ce ne sont pas toutes les provinces qui ont des lois proactives en matière d'équité salariale, par exemple. Ce ne sont pas toutes les provinces non plus qui exigent des vérifications de l'équité en matière d'emploi ou qui offrent les mesures de soutien dont bon nombre de femmes ont besoin, telles que la formation linguistique, par exemple — et cela inclut les personnes qui vont à l'université — ou l'aide à la reconnaissance des titres de compétences pour les immigrants.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à vous, madame Howard. Vous avez dit que 90 % des employés qui travaillent dans les centres d'amitié sont des femmes. Comment avez-vous réussi à recruter une telle proportion de femmes? Est-ce parce qu'elles sont plus susceptibles de présenter une demande d'emploi?

• (1145)

Mme Sonya Howard: Il y a divers facteurs dont je peux parler et pour lesquels je vous encouragerais à visiter le centre d'amitié de votre circonscription pour voir ces gens en action. Je dirais que — et je ne veux pas généraliser ici — la nature du travail, comme Mme Armstrong l'a mentionné, relève du domaine des soins et des sciences humaines et sociales. Les femmes éprouvent donc peut-être un penchant naturel pour ce type d'emploi — pas nécessairement, mais c'est une possibilité.

De plus, le travail peut être à temps plein ou à temps partiel, et il est possible de participer à des projets. C'est donc quelque chose qui peut attirer davantage les femmes, selon leur situation familiale et leur accès à des services de garde.

Par ailleurs, c'est un emploi qui est très axé sur la famille et la collectivité. Je vais essayer de vous donner un bref exemple. Une femme dont l'enfant faisait partie du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones a fait du bénévolat auprès de ce programme à Dauphin, au Manitoba. On a ensuite pu l'embaucher dans le cadre de ce programme, et entre-temps, elle a pu obtenir son certificat en éducation de la petite enfance. Ce sont donc quelques exemples.

Mme Emmanuella Lambropoulos: C'est bien.

Je me demandais si vous offriez des programmes liés à l'éducation. Vous avez mentionné une foule d'autres programmes, et je sais que, lorsqu'il est question des réserves et des peuples autochtones, leur éducation relève du gouvernement fédéral. Je me demandais si des programmes étaient offerts pour améliorer l'éducation de ces enfants.

Mme Sonya Howard: Lorsque nous faisons allusion à l'éducation, nous ne voulons pas dire que nous nous occupons de l'éducation en tant que telle. Il est davantage question de clubs de devoirs et d'appui à l'éducation. Dans certaines régions, certains centres d'amitié peuvent héberger des écoles secondaires parallèles, et ils peuvent entretenir des relations directes avec le gouvernement provincial afin de pouvoir gérer ces écoles, mais je ne dirais pas que c'est le cas partout, car les centres d'amitié saisissent les occasions quand et où ils le peuvent.

Leur rôle est également fondé sur les besoins signalés au sein des collectivités. Il se peut que certaines collectivités n'expriment pas le besoin d'avoir ces genres d'écoles secondaires autochtones parallèles.

La présidente: Emmanuella, il vous reste 30 secondes.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Vous avez dit que la plupart de ces centres sont établis dans des centres urbains, et non dans...

Mme Sonya Howard: Il y en a également dans des petites villes. Certains de nos centres de l'amitié établissent aussi des liens directs avec les premières nations parce que les Autochtones ont besoin de services, peu importe où ils vivent.

Mme Emmanuella Lambropoulos: Merci.

La présidente: Excellent.

Nous allons maintenant amorcer notre deuxième série de questions en commençant par M. Martin Shields.

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Merci, madame la présidente.

Je suis gré aux témoins d'être présents aujourd'hui, de nous présenter de l'information et de mentionner les ressources avec lesquelles ils travaillent. L'un des aspects que Sonya a mentionnés est l'amitié. Je me souviens qu'il y a un an, j'ai participé à une réunion organisée par un membre du Parti libéral dans l'une des deux principales villes de notre province. Au cours de cette réunion, nous avons parlé de partenariats et discuté longuement des centres de l'amitié et des enjeux des régions urbaines de cette ville importante. Un conseiller municipal présent à la réunion a mentionné un grand nombre de ressources et d'initiatives que la municipalité pourrait entreprendre, mais la ville n'a pas choisi de tirer parti de ces offres; ses représentants souhaitaient faire affaire avec le gouvernement fédéral.

En ma qualité d'ancien conseiller municipal, j'estime que ces personnes sont sur le terrain. Elles peuvent prendre des décisions et accomplir des tâches plus rapidement. Elles qualifient parfois cet endroit de mégapole du gouvernement fédéral, parce qu'il est tellement difficile d'y faire bouger les choses. Je soutiens que, dans

le cadre de partenariats, les municipalités sont beaucoup plus souples et disposées à passer à l'action. Par conséquent, faites équipe avec elles. Au cours de cette réunion, je les ai suppliés d'écouter le conseiller municipal qui leur offrait des services, mais peu de gens ont semblé intéressés. J'encouragerais tout groupe urbain à travailler avec les municipalités. Elles sont d'excellents partenaires, et elles ont beaucoup plus de marge de manoeuvre pour prendre des décisions.

Je sais que vous avez mentionné de nombreuses activités différentes, mais pourriez-vous me donner un exemple des grandes réussites des centres d'amitié? Pourriez-vous mentionner un projet qui a été couronné de succès?

Mme Sonya Howard: Voulez-vous dire dans le cadre d'un programme en particulier, ou voulez-vous que je vous donne n'importe quel exemple?

M. Martin Shields: À vous de choisir ou de me le dire.

Mme Sonya Howard: Je vais tenter d'être très brève.

Après avoir observé personnellement le Centre d'amitié de Brandon à l'oeuvre, je peux vous dire que non seulement il exécute deux programmes de cohorte Bon départ, mais il gère aussi le site satellite où est offert le programme Bon départ du Centre d'amitié de Portage la Prairie. De plus, il possède une garderie qu'il a lancé lui-même et qui est réglementée par le gouvernement provincial. Ce gouvernement l'a aussi invité à ouvrir une deuxième garderie pour mener un projet pilote reposant sur une structure ou un modèle de garderie différent. Je vais tenter de ne pas m'attarder trop longtemps sur la raison pour laquelle cette garderie est une telle réussite, mais je précise que des anciens sont intégrés dans tous ses programmes.

J'ai assisté à la cérémonie des finissants de ces garderies, et j'ai constaté que les points forts de ses employés étaient leur passion, leur dynamisme, mais aussi leur souplesse, puisqu'ils travaillent très bien avec leurs partenaires avoisinants. Tous les centres d'amitié font du bon travail, et ceux qui trouvent des façons d'établir des liens avec des partenaires municipaux sont en mesure de tirer également parti de leurs fonds. Même si je ne connais pas les détails précis des partenariats que le Centre d'amitié de Brandon a négociés avec la municipalité, je sais qu'il entretient assurément de solides relations avec elle. Cela a une incidence sur sa capacité d'offrir des programmes et des services, comme cette approche en matière de soins prodigués aux enfants de la période prénatale à la maternelle.

• (1150)

M. Martin Shields: Merci.

Madame Armstrong, quelque part dans mes antécédents, il y a 20 années de service à titre d'instructeur occasionnel d'une université. En tant qu'employé occasionnel, je suis resté beaucoup plus en dehors des débats politiques qu'il est possible de le faire là où vous travaillez.

L'un des problèmes que vous avez mentionnés en ce qui concerne la recherche, c'est le fait que les fonds sont affectés à certains domaines particuliers. Avez-vous une source d'information qui explique la raison pour laquelle des fonds ont été dirigés, dans le passé, vers un certain champ de recherche plutôt qu'un autre? Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'argent investi dans la recherche en sciences sociales?

Mme Pat Armstrong: Je crois que l'un des facteurs est la valeur supérieure que l'on prête aux sciences soi-disant exactes par rapport aux sciences humaines. Nous accordons une plus grande valeur aux domaines qui peuvent être mesurés d'une manière objective, selon nous, des domaines dans lesquels nous croyons que la recherche est plus coûteuse parce qu'elle exige la participation de titulaires de diplôme en médecine, au lieu de titulaires de doctorat comme moi. Ces gens sont plus valorisés que les travailleurs sociaux, par exemple.

Je pense qu'une foule de facteurs contribuent à cette évaluation historique et, pour en revenir à ce que j'ai déclaré plus tôt à propos de la formation, nous n'avons pas reçu la même de formation que ceux qui sont responsables des examens par les pairs.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à M. Marc Serré qui dispose de cinq minutes.

M. Marc Serré (Nickel Belt, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leurs excellents exposés.

J'adresse ma première question à Mme Howard. Dans le Nord de l'Ontario, les centres d'amitié font un travail formidable, comme c'est le cas partout au pays. Je suis très impressionné par le niveau de service que vous offrez compte tenu des fonds que vous recevez et des défis que vous relevez.

Ma première question expose un point de vue légèrement différent de celui de M. Shield, une opinion divergente. Je sais que vous travaillez avec des municipalités, mais, en tant qu'ancien conseiller municipal, j'ai conscience que certaines municipalités ne collaborent pas nécessairement avec vous. Disposez-vous d'un programme éducatif particulier pour aider les municipalités à lutter contre le racisme? De nombreuses municipalités ont encore des points de vue racistes, et certains conseillers municipaux et moi aimerions savoir si vous offrez des programmes particuliers pour aider les municipalités et les collectivités à combattre le racisme.

Mme Sonya Howard: Avons-nous un programme clés en main particulier que nous pourrions remettre aux centres d'amitié ou aux conseillers municipaux? La réponse courte est qu'à ma connaissance, il n'y en a pas. Toutefois, dans le cas du Québec, nous tenons non pas une, mais deux tables rondes — très fructueuses — réunissant des maires et des centres d'amitié, afin de parler de la façon dont ils pourraient nouer des relations et appuyer la prestation de services destinés à ceux qui en ont besoin dans les villes et les villages de la région.

Val-d'Or est l'un des éléments moteurs de cette initiative. Si nous devons mettre au point ce que, faute d'un meilleur terme, j'appellerais un manuel clés en main à l'intention des conseillers municipaux, nous pourrions, selon moi, le calquer sur celui de Val-d'Or. Cette municipalité organise une semaine complète d'activités visant à mettre un terme au racisme. À ma connaissance, les conseillers municipaux participent activement à cet événement, et le maire prend part à la marche. De plus, un souper, réunissant les conseillers municipaux, le maire et les partenaires locaux en matière d'emploi, est organisé afin de favoriser cette relation et d'éliminer les barrières.

• (1155)

[Français]

Il y a aussi des gens du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec, à Val d'Or, qui ont parlé de racisme à la commission provinciale sur le racisme.

[Traduction]

On trouve assurément là-bas quelques bons exemples de moyens utilisés pour commencer à aborder ce problème.

M. Marc Serré: Excellent. Merci.

Madame Armstrong, vous avez indiqué que trois obstacles existaient, et vous avez mentionné des subventions de fonctionnement. M. Fraser a parlé de l'approche de ciblage adoptée par la ministre Duncan, en particulier pour obtenir que des femmes soient acceptées dans des programmes d'études postdoctorales ou nommées à des postes au sein de l'administration des universités. J'aimerais savoir ce que vous pensez des quotas. Les cibles ne semblent pas avoir fonctionné au cours des 20 à 30 dernières années. Devrions-nous établir un lien entre le financement fédéral des universités et l'atteinte de quotas, afin de secouer le système? Les universités ne semblent pas avoir compris le message au cours des 20 dernières années. Les femmes n'occupent que 15 % des postes au sein de leur administration. Le pourcentage de femmes admises dans des programmes d'études postdoctorales et de premier cycle continue d'être faible.

Que pensez-vous de l'idée d'établir des quotas, comme certains pays européens l'ont fait, afin de modifier réellement le dialogue et de voir si nous pouvons faire mieux pour les femmes au sein des universités et en général

La présidente: Il vous reste un peu plus d'une minute pour répondre.

Mme Pat Armstrong: Je crois que, pour avoir un effet bénéfique, nous devons mettre en oeuvre une foule de stratégies en matière d'action positive. Tout comme nous le faisons pour les salaires, nous devons prendre des mesures d'action positive. Certaines de ces mesures peuvent viser certains types de chiffres, bien que, lorsque nous établissons des cibles, elles ont tendance à indiquer le maximum que nous souhaitons atteindre plutôt que le minimum. Des cibles peuvent certainement jouer un rôle important dans notre cheminement dans cette direction.

Pour répondre à une question qui m'a été posée plus tôt à propos des facteurs d'embauche, je dirais que l'embauche de « groupes » d'employés commence à être encouragée en tant qu'action positive. Si vous êtes la seule femme autochtone qui enseigne dans une université ou qui fait partie de la haute direction, il peut vous être très difficile de fonctionner. Il faut embaucher plus d'une personne appartenant au groupe cible.

Je pense que nous avons effectivement besoin de mettre au point quelques stratégies, dont l'établissement de quotas de divers types, afin d'obtenir un plus grand nombre de membres de tous les groupes en quête d'équité en matière d'emploi. Ainsi, ces membres pourront s'entraider. On peut se sentir très seul lorsqu'on est le seul membre d'un groupe particulier.

La présidente: Excellent. Merci beaucoup.

À la représentante de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, Mme Pat Armstrong, et à la représentante de l'Association nationale des centres d'amitié, Mme Sonya Howard, je dis : « merci infiniment, mesdames, de vous être jointes à nous aujourd'hui ».

Avant de lever la séance, j'aimerais attirer votre attention sur un petit nombre de travaux du comité. La greffière a demandé aux ministères de comparaître de nouveau afin de discuter de l'étude qui nous occupe. Ils résistent un peu parce qu'ils ont déjà comparu une fois devant nous. J'aimerais entendre les membres du comité se prononcer sur la question de savoir s'il importe encore que les ministères comparaissent de nouveau devant le comité.

Quelqu'un souhaite-t-il formuler des observations? Devrions-nous nous livrer à un petit sondage informel à ce sujet? Aimerions-nous qu'ils reviennent?

Allez-y, Sean.

M. Sean Fraser: Bien sûr, je serais heureux de les entendre témoigner de nouveau. Je ne verrais pas d'objection à ce que nous entendions en premier les autres témoins que nous avons...

La présidente: Oui.

M. Sean Fraser: ...simplement pour pouvoir dire que ce sont tous les témoignages que nous avons obtenus, et pour leur demander d'encadrer tout cela. Je serais enclin à les accueillir de nouveau, pourvu que cela ne réduise pas notre capacité de réaliser promptement cette étude. Je pense que ce serait bien.

La présidente: Tout à fait.

Avez-vous d'autres observations à formuler?

Nous ferons de notre mieux pour qu'ils reviennent. Sinon, nous poursuivrons cette discussion.

Je vous remercie beaucoup de votre participation à la séance. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>